



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 28 octobre 2020 à 14 heures 30

SMICVAL DU LIBOURNAIS – HAUTE GIRONDE

L'an deux mille vingt, le vingt-huit octobre à 14 heures 30, les Membres du Comité Syndical se sont réunis à la Communauté de Communes du Fronsadais à Saint Germain de la Rivière, sous la présidence de Monsieur Sylvain GUINAUDIE, Président du Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de valorisation des déchets Ménagers.

Date de la convocation : 21/10/2020

Etaient présents :

Envoyé en préfecture le 29/10/2020

Reçu en préfecture le 29/10/2020


Affiché le

**SLOW**

ID : 033-253306617-20201028-2020\_55-DE

Titulaires		Suppléants		Titulaires		Suppléants	
CDC du Fronsadais				CDC du Grand Saint Emilionnais			
Monsieur GRELAUD	X	Monsieur FAVRE		Monsieur BROUDICHOUX	X	Monsieur DUMONTEUIL	
Monsieur GARANTO	X	Madame EYHERAMONNO		Monsieur VAUTHIER	X	Monsieur GOMBEAU	
Monsieur BARBE	X	Monsieur CHIAROTTO		Monsieur VALLADE	Ex	Monsieur CANUEL	X
Monsieur BEC	X	Monsieur DEJEAN		Monsieur DESPRES	X	Monsieur FOURREAU	
Madame REGIS	X	Monsieur VALEIX		CDC de l'Estuaire			
Communauté d'Agglomération du Libournais				Monsieur LAISNE	Ex	Monsieur BERNARD	
Monsieur ABANADES	X	Madame BLANCHETON		Monsieur CAVALEIRO	X	Monsieur RAYMOND	
Monsieur BATTISTON	X	Monsieur DURAND-TEYSSIER		Monsieur LABRIEUX		Monsieur OVIDE	
Madame CONTE-JAUBERT	X	Monsieur GACHAR	X	Monsieur JOUBERT	X	Monsieur SOULIGNAC	
Monsieur COSNARD	Ex	Monsieur GALAN		Monsieur GANDRE	X	Monsieur RIVEAU	
Madame FONTENEAU	Ex	Monsieur GUILHEM		CDC du Pays de St Aulaye			
Madame GANTCH	X	Monsieur HUCHET		Monsieur HALLAIRE	X	Monsieur GENDREAU	
Madame HOPER	Ex	Madame LECOULEUX		Monsieur SAUTEREAU	X	Monsieur VIAUD	
Madame KRIER	X	Madame LEMOINE		CDC Latitude Nord Gironde			
Monsieur LE GAL	Ex	Monsieur LAVIDALIE		Monsieur BLAIN	X	Monsieur BERNARD	
Monsieur MARTINET	X	Monsieur MASSY		Monsieur HAPPERT	X	Monsieur GRIMARD	
Monsieur RESENDE	X	Madame PEYRIDIEUX		Monsieur PAILLAUD	X	Monsieur LOPEZ	X
Monsieur VACHER	Ex	Madame WARSMANN		Madame DIETERICH	Ex	Monsieur DUPONT	
CDC du Grand Cubzaguais				Madame LEGAI		Monsieur LESCA	
Monsieur GUINAUDIE	X	Monsieur BAQUE	X	Monsieur RENARD	X	Madame RUBIO	
Monsieur TELLIER	X	Madame CLEDAT		CDC de Blaye			
Madame PEROU	Ex	Madame COUPAUD		Monsieur DUEZ	X	Monsieur TREBUCQ	
Monsieur GARD	X	Madame DARHAN		Monsieur CARREAU	X	Madame MERCHADOU	
Monsieur JOLY	X	Madame BOUCHET		Monsieur GADRAT	X	Monsieur BELIS	
Monsieur POTIER	X	Madame LOUBAT		Monsieur BEDIS	Ex	Madame DELAUGE	
Monsieur BLANC	Ex	Monsieur MIEYEVILLE		Monsieur BERNARD	Ex	Monsieur VIGNON	
				Madame POIRIER	X	Monsieur MUNDWEILER	

Titulaires		Suppléants	
CDC Isle Double Landais			
Monsieur ELIZABETH	Ex	Madame DUCOS	
Monsieur PARROT	X	Madame CHEVREUL	

Envoyé en préfecture le 29/10/2020  
 Reçu en préfecture le 29/10/2020  
 Affiché le   
 ID : 033-253306617-20201028-2020\_55-DE

Excusés ayant donné procuration :

Madame Fabienne FONTENEAU, Déléguée titulaire de la CALI donne procuration à Monsieur Philippe BLAIN, Délégué titulaire de la CDC Latitude Nord Gironde  
 Monsieur Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président et Délégué titulaire de la CALI donne procuration à Monsieur Sylvain GUINAUDIE, Président et Délégué titulaire de la CDC du Grand Cubzaguais  
 Monsieur Georges ELIZABETH, Délégué titulaire de la CDC Isle Double Landais donne procuration à Monsieur Francis PARROT, Délégué titulaire de la CDC Isle Double Landais  
 Madame Laurence PEROU, Déléguée titulaire de la CDC du Grand Cubzaguais donne procuration à Monsieur Nicolas TELLIER, Vice-Président et Délégué titulaire de la CDC du Grand Cubzaguais

Invités excusés :

Monsieur Alain MAROIS, Président Honoraire du SMICVAL,  
 Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Libourne,

Invité présent :

Monsieur CANTET, Trésorier de Coutras

En ouverture de séance, sur les 49 Délégués qui composent le Comité Syndical du SMICVAL du Libournais – Haute Gironde, lors de l'Assemblée Générale du 28 octobre 2020, 36 d'entre eux étaient présents ou représentés par un suppléant.

## DELIBERATION n° 2020 - 55

**Objet :** Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres du SMICVAL

**Rapporteur :** Jean-Claude ABANADES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales L. 1411-5,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux Marchés Publics,

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux Marchés Publics, notamment l'article 139,

Vu la délibération n° 2020-46 du 30 septembre 2020 fixant les modalités de dépôt des listes,

Vu l'arrêté n° 2020-1274 du 08 octobre 2020, le Président a délégué la présidence de cette commission à Jean-Claude ABANADES, Vice-Président, pour la durée du mandat.

Considérant que dans le cadre du renouvellement de l'assemblée, il convient de constituer la Commission d'Appel d'Offres permanente du SMICVAL, dont les rôles sont les suivants :

- elle examine les candidatures et les offres en cas d'appel d'offres,
- elle élimine les offres non conformes à l'objet du marché,
- elle choisit l'offre la plus avantageuse et attribue le marché,
- elle a le pouvoir de déclarer l'appel d'offres infructueux,
- elle doit donner son avis favorable pour l'engagement d'une procédure négociée.

Considérant que sa composition doit être la suivante :

- La personne habilitée à signer les marchés ou son représentant, qui préside
- par cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste

Considérant que la collectivité ayant la population la plus importante, membre du SMICVAL, est la Communauté d'Agglomération du Libournais, comportant plus de 3 500 habitants, cinq membres du Comité Syndical doivent être élus.

Considérant que si ce nombre ne peut être atteint, la commission est composée au minimum d'un président et de deux membres élus par l'assemblée délibérante du syndicat.

Considérant que l'élection des membres titulaires et des suppléants a lieu sur la même liste, sans panachage, ni vote préférentiel.

Considérant qu'au terme du délai imparti, une seule liste a été déposée et que les candidats de cette liste sont les suivants :

Candidats titulaires :	Candidats suppléants :
Philippe BLAIN	Dominique BEC
Allain GANDRE	Brigitte POIRIER
Armand BATTISTON	Frédéric VAUTHIER
Mireille CONTE-JOUBERT	Daniel GARD
David RESENDE	Xavier HALLAIRE

Il est donc demandé à l'assemblée de bien vouloir procéder à l'élection de 5 membres titulaires et de 5 membres suppléants afin de constituer la Commission d'Appel d'Offres du Smicval.

Entendu le Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des Membres présents (36 délégués présents, sur 49 délégués en exercice) et 4 procurations, le Conseil Syndical décide :



Article 1 :

D'arrêter la liste des membres qui composeront la commission d'appel d'offres comme suit :

Membres titulaires :	Membres suppléants :
Philippe BLAIN	Dominique BEC
Allain GANDRE	Brigitte POIRIER
Armand BATTISTON	Frédéric VAUTHIER
Mireille CONTE-JOUBERT	Daniel GARD
David RESENDE	Xavier HALLAIRE


Article 2 :

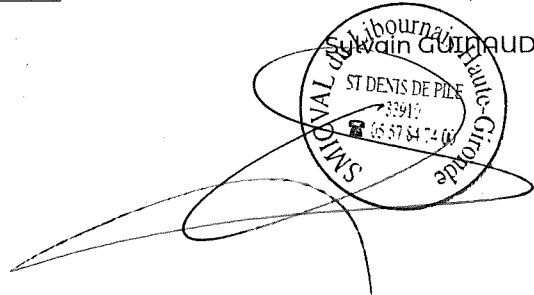
En application des dispositions combinées des articles L. 5711-1, L. 5211-2, L. 2122-13 et D. 2122-2 du Code général des collectivités territoriales ainsi que R. 119 du Code électoral, les protestations dirigées contre les présentes opérations électorales doivent être formées dans un délai de cinq jours qui commence à courir vingt-quatre heures après les élections.

Article final :

Le Président et le Receveur Syndical seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

FAIT ET DELIBERE, LES JOURS MOIS ET AN CI-DESSUS  
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME  
FAIT A ST DENIS DE PILE, le 28 octobre 2020

Envoyé en préfecture le 29/10/2020
Reçu en préfecture le 29/10/2020
Affiché le 
ID : 033-253306617-20201028-2020_55-DE

Le Président,  
  
Sylvain GUINAUDIE  
